

Marie Moret à monsieur Moulin, 9 octobre 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation3 p. (496r, 497v, 498r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Moulin, 9 octobre 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53376>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[9 octobre 1898](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Moulin](#)

Lieu de destinationÉpernay (Marne)

Description

RésuméEn remerciements des renseignements apportés par monsieur Moulin [quant au droit de timbre de ses valeurs étrangères], Marie Moret lui envoie la collection du journal *Le Devoir* de 1898 et enverra des photographies du Familistère prises par Marie-Jeanne Dallet. Demande confirmation que les obligations suisses et allemandes de Marie Moret se classent bien dans la catégorie des titres de sociétés étrangères soumis au droit non modifié de 2 % en cas d'énonciation dans un acte authentique et qu'elle ferait mieux ainsi de laisser les choses en l'état.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Librairie](#), [Photographie](#)

Personnes citées

- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Œuvres citées[Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Famille Familistère 9 octobre 1896 ⁴⁹⁶

Monsieur, *Monsieur*

C'est encore moi et confuse du nouvel
appel que je vais faire à votre bonté,
toute permission que je sais de votre évocation
si vous le voulez. Du souvenir de mon mari,
pour écarter les remerciements que je
vous dois.

Aussi je vous prie de me faire la
grâce d'accepter les quelques brochures
que je vous envoie par ce courrier, (en
colis postal à domicile). Vous y trouverez
les numéros du Deraie de l'année.
Peut-être vous sera-t-il agréable de
jeter les yeux sur les écrits de notre
ami commun, M. Pascal. Ma
niece prépare quelques photographies
du Familistère, que j'aurai le plaisir
de vous adresser, dès qu'elles seront
prêtes.

Vais mon nouvel objet. Monsieur.
 On me dit que les valeurs : obligations
 des cantons suisses : Berne, Soleure,
 Fribourg, etc., obligations Jura-
 Simplem garanties par la Confédération
 Suisse ; obligations Jura-Berne-
 Lucerne garanties par l'Etat de
 Berne doivent être classées - non
 pas dans la catégorie des rentes
 étrangères soumises, à partir de Janvier
 prochain au droit de 1% - mais
 dans la catégorie des titres de sociétés
 étrangères soumis en cas d'injonction
 dans un acte authentique au droit
 non modifié de 2%.

Si cela vous est possible, j'en serai
 très obligée. Monsieur, de me
 confirmer, s'il y a lieu, cette infor-
 mation et de me dire si, dans
 l'affirmative, le mieux pour moi
 n'est pas de laisser les choses au Cédant.

les certificats de dépôt que j'ai eu l'honneur
 de vous en donner les numéros de chacune des
 obligations et pourant en cas de mon
 décès servir - si j'ai bien compris vos
 instructions et si elles-ci s'appliquent
 aussi bien aux titres des sociétés étran-
 gères qu'à ceux des fonds & états étran-
 gers - à l'établissement des bordereaux
 en double de ces valeurs pour l'acquies-
 cement du droit de 1 % et leur inscrip-
 tion dans l'acte authentique qui mettrait
 en possession mes héritiers ; et cela
 sans aucune embarras pour elles-ci.

Encore une fois, Monsieur,
 je vous prie de vouloir bien agréer
 tous mes remerciements et l'assurance
 de mes sentiments les meilleurs

M^{re} J. B. A. Gaudin